

Commune de CHARGEY-LES-GRAY
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire du 21 janvier 2021 à 20h

Début de séance : 20h

Quorum atteint : 14 membres

Présents : Mesdames GUINET, BIGOTTE-CHOULET, HUBLARD, LOMBERGER, DESCHAMPS, BERNARD et Messieurs HEGO, BESANCENOT, JOBARD, COURIOL, POINCENOT, FRANCOIS, GACONNET, TOURNERET, CHAUVELOT.

Excusée : Madame DESCHAMPS

Désignation du secrétaire de séance : Émilie Bernard

1) Approbation de l'ordre du jour

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

2) Approbation du PV du conseil municipal du 17 décembre 2020

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

3) Informations

- Chat blessé
- Chiens errants
- Camion de paille
- Benne à la flèche cassée
- **La fibre**

Mme le Maire a contacté Haute Saône numérique pour signaler les conditions précaires de travail des installateurs, des installations déjà détériorées (poteaux cassés).

- **Point sur le verger de sauvegarde** par Émilie Bernard

-sentier presque achevé

-arbres à entretenir (tuteur, mastic)

-sécurisation du trou d'eau (devis grillage en cours)

-nettoyage des berges programmé

-choix des équipements pour aire de jeux (devis encours)

- **Point sur les affouages** par André Jobard
- **Point sur les ventes de bois** par André Jobard

Montant de la vente (2 parcelles) : 547 euros + 860 euros

Trois lots n'ont pas trouvé preneur. Ils seront proposés à un professionnel.

- **Point sur la réfection de l'ancien appartement des infirmiers** (André Jobard)
- **Point sur les petits travaux en cours** (Roland Gaconnet et Pascal Hego)
 - x Le pont : 3 mois de délai dossier DDT- pas d'intervention entre avril et octobre
 - x Les canalisations vers l'église
 - x Empêcher les pigeons de rentrer dans l'école – travaux confiés à Guillaume Peltret – intervention prévue pendant vacances de février
 - x Sécurité abri-bus et passage piétons – convention entre département et commune en attente
 - x Logement qui va devenir MAM : devis G. Peltret – percer une cloison
 - x Elégage route de Rigny- priorité vers la maison – samedi 30 janvier à 8h30
 - x SIED éclairage entre rue nationale et grande rue
 - x Audit énergétique pour remplacement de toutes les chaudières du parc
 - x Parcelle desservie par impasse Rigny va faire objet d'un diagnostic archéologique (1ere quinzaine de février)
 - x Meubles pour salle de réunion maison des services
- **Rencontre avec Madame Aventino**

Un point financier a été fait sur le lotissement des Jardins, puis sur le budget de la commune.

- **Orientations budgétaires**

Nous misons sur un excédent de fonctionnement de 60 000€ qui permettrait de régler les 47 000€ de remboursement d'emprunt.

Nous avons perdu 30 000€ environ de dotation donnée car nous étions considérés comme le plus gros village du canton d'Autrey. Cette dotation a été attribuée jusqu'en 2019.

Nous avons eu moins de rentrée d'argent en vente des bois en 2020. (- 30 000€ environ)

Nous avons déjà défini des priorités :

Lotissements des jardins

Pont le long de la déviation

Rue du bas (problème d'inondation d'un particulier depuis plusieurs années)

Verger de sauvegarde (à terminer avant fin 2021)

Travaux de voirie

Maison des Assistantes Maternelles (MAM) A délocaliser

Etang bois de Lalleau (projet sur le long terme)

Salle des fêtes + Restauration des terrains de sport vers la salle des fêtes

- **Balade thermographique**

Diagnostic de 10 bâtiments privés ou communaux – opération subventionnée, soit un reste à charge de 280 € pour la commune.

- **Tarif des locations**

Reprise des 2 délibérations du 22 octobre 2020 qui n'ont pas été enregistrées.

-Vote du loyer appartement local des infirmiers

Samuel Besancenot quitte le conseil le temps du vote.

Madame le Maire propose un loyer mensuel de 350 euros avec caution d'un mois.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.(13 votants)**

-Vote du loyer appartement de la MAM

Après 6 mois gratuits pour le lancement, Madame le Maire propose un loyer mensuel de 350 euros avec caution d'un mois.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

- **Charges cabinet d'infirmiers**

Il n'a pas été prévu de mettre un compteur de calories ni un compteur d'eau dans la maison des services.

Au regard des consommations dans l'ancien local, Madame le Maire propose de mandater 20€ de charges par mois. En fin d'année, il sera procédé au calcul réel des charges et un rectificatif positif ou négatif sera demandé.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (13 votants)**

Samuel Besancenot rejoint la salle de conseil.

- **Portions de bois**

La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2020 - 2021.

En conséquence, le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2020 - 2021 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

- **Travaux en forêt**

André Jobard détaille les travaux dont le montant total s'élève à 13 604,64 €

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Stéphane Ogier (ONF) propose aussi de faire entretenir les lisières parcelles 8,10,37

Et faire faucher les accotements des routes forestières Crobonot, grand bois, bouloye et bois de Lalleau pour 724.20€ttc

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

- **Bilan des recettes de la vente de bois**

481 hectares pour 60945 euros dont 2320 affouages 287 euros de location de chasse et 678 euros de location chasse CCA d'Echevanne.

- **Renouvellement adhésion au contrat de groupe « risques statutaires »**

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

- **Droit de préemption**

Le Maire propose de ne pas faire valoir le droit de préemption pour un bien de 2ha05a14ca section YC 7 lieu dit Millery

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

- **Lotissement des jardins**

Délibération 1

Le conseil municipal autorise le transfert des terrains

"LE VILLAGE EST" inscrit à l'inventaire pour 49 546.65€

"LE VILLAGE ROUTE DE RIGNY" à l'inventaire pour 15 042.97€

du budget communal au budget du lotissement des jardins pour la même somme.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 2

Le conseil accepte d'émettre un titre au budget communal de 64 589.62€

- au compte 7015 du montant du transfert des terrains de 49 546.65+15042.97

- constater la sortie des terrains à l'actif de la commune par l'émission d'un mandat au compte 2111 pour la valeur des terrains inscrits à l'actif 64 589.62€

- constate la moins-value

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 3

Le conseil accepte d'émettre un mandat dans la comptabilité du lotissement: émission d'un mandat au compte 6015 l*au budget lotissement 2020,

une dépense a bien été prévue au compte 6015(70 337€)

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 4

Le conseil accepte de reverser au SIE 3537€ correspondant à la TVA reçue lors de la vente du terrain Mollier Bourlier vendu 17 685€.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 5

Le conseil accepte de reverser au SIE 5230.40€ correspondant à la TVA reçue lors de la vente du terrain Pelletier Florian vendu 31 282.40TTC.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 6

Le conseil accepte de reverser au SIE 3820.80€ correspondant à la TVA reçue lors de la vente du terrain Macarty vendu 18 880€TTC.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 7

Le conseil accepte d'inscrire 3537€ + 5230.40€+3820€ au compte 6353 pour payer la TVA due.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 8

Constatation du stock final : 75 589.88€

Un certificat administratif sera joint.

➤ **Le conseil municipal vote : 13 voix POUR et 1 abstention.**

Délibération 9

Le conseil accepte les remboursements de la société orange qui nous doit 492.96 et 686.40€

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

Délibération 10

Le conseil accepte de vendre à Mr et Mme Flamand le terrain AB384 lot 12 (597m2) pour 15 283,20HT et autorise le Maire à signer tous les actes qui s'y réfèrent.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

- **Vente de pavés**

Le Conseil accepte de vendre les pavés de la rue du Crobonot pour 800 euros à Monsieur Da Silva.

➤ **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (14 votants)**

4) Questions diverses

-commission salle polyvalente 6 février 9h à 11h

La séance est levée à 22h00